

Monsieur Bernard VOINNESSON

3, Allée du château d'eau

88130 ESSEGNEY

Essegney, le 12 avril 2021

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Retraité, habitant dans l'unité urbaine de Charmes, je suis attentif au devenir du secteur local et plus particulièrement aux questions environnementales.

Après consultation des différents documents présentés dans le cadre de la révision du SCOT des Vosges centrales, je vous fais part ci-après de mes réflexions.

Par ailleurs, je regrette que Charmes n'ait pas été retenue comme lieu de consultation, contrairement à Mirecourt, Xertigny et La Vôge-les-Bains.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



Avis sur la révision du SCOT des Vosges Centrales 2021

La forme

Si les documents pour la révision du SCOT forment un ensemble précis et bien documenté, je constate la lourdeur globale et des redites – notamment entre Etat initial et Diagnostic – et un déséquilibre trop marqué - entre les deux premières parties d'une part et les dernières d'autre part. La partie Etat initial de l'environnement comporte des erreurs : de vocabulaire – en parlant de villages on parle de « composantes urbaines », d' « entrée de ville » - et même le cas d'un nom propre mis pour un autre : la Côte de Virine devient Côte de Wien !

Des erreurs de localisation sont à signaler : Darnieulles et Uxegney sont citées dans la Vallée de la Moselle.

Enfin, plusieurs cartes ne sont pas à jour : par exemple, la ligne ferroviaire Nancy-Mirecourt- Vittel est indiquée alors qu'elle est transférée sur route.

Certaines affirmations discutables

Dans l'Etat initial de l'environnement, on peut noter des généralisations hâtives : « les vergers vieillissants », alors que s'y sont substitués des vergers spécialisés de grande ampleur essentiellement au Sud de Charmes jusqu'à Gugney-aux-Aulx ; il est fait allusion à un climat vosgien ce qui n'a pas de sens vu les différences d'altitude selon les secteurs ; dire « Le département des Vosges, par son altitude.. » est aussi inexact. Certains noms de petits pays ruraux sont fantaisistes et ne correspondent pas à la réalité : par exemple « les Vaux sous Mirecourt » et les « Vaux du Madon » - ce dernier allant jusqu'au secteur de Darnieulles et Uxegney ! -

Dans le Diagnostic, beaucoup de points discutables ont été relevés. Dans l'ordre de lecture : 214 communes signalées dans un rayon de 15 km autour du cœur d'agglomération d'Epinal – beaucoup moins en réalité - ; sur la carte du territoire Saône-Moselle, Besançon et Belfort sont indiquées comme en faisant partie ; la ligne Belfort-Delle est indiquée comme allant rouvrir « bientôt » alors qu'elle l'est depuis plusieurs années ; pour relier la métropole nancéenne au Sud par le train, il est plus rapide et plus facile de passer par la ligne la plus courte – via Neufchâteau – que par Belfort ; le serpent de mer d'une liaison par voie navigable à grand gabarit Moselle-Saône est encore ressorti alors qu'il n'a aucune chance de se réaliser et qu'il n'apporterait rien à notre département sinon de gros dégâts environnementaux ; l'impact de l'aéroport d'Epinal- Mirecourt est surévalué vu qu'il n'est plus desservi par aucune ligne régulière ; p. 127 : Xertigny et La Vôge-les-Bains sont comptés comme pôles urbains alors qu'ils comportent moins de 2000h agglomérés ; p.158 : de même

Jeuxey alors que c'est une commune périurbaine. Enfin, p.176, les temps d'accès aux pôles-relais sont erronés.

Les questions environnementales

Les orientations générales du SCOT sont positives : diminution de la consommation foncière – terres agricoles ou espaces naturels – , la volonté de maintenir des paysages diversifiés, notamment les haies, les boqueteaux, les arbres isolés ; de contenir l'urbanisation notamment le long des axes de communication avec les coupures vertes. Plus particulièrement pour la vallée de la Moselle : stopper l'urbanisation continue d'Epinal à Igney ; priorité au remplissage des ZAE actuelles au lieu d'en créer de nouvelles ; protéger les espaces agricoles restants et pérenniser l'agriculture périurbaine ; la recommandation « de ne pas ouvrir de nouveaux sites d'extraction » – les gravières – alors qu'en plus est signalée une surproduction de granulats. On constate qu'entre 2001 et 2014, sur le territoire du SCOT, 962 hectares ont été artificialisés dont 597 hectares de terres agricoles, une évolution négative qui sera freinée avec des objectifs précis.

Mais sur le terrain la réalité est bien différente. D'abord, des préconisations allant dans le même sens avaient déjà été exprimées dans la version précédente du SCOT et dans de nombreux cas n'ont pas produit de changement : arrachages de haies, de bosquets et d'arbres isolés ont continué à un rythme soutenu dans de nombreuses communes ; l'urbanisation linéaire et le recul des terres agricoles se sont poursuivis dans la vallée de la Moselle ... Il est donc à craindre que le SCOT révisé exprime davantage des vœux pieux que des engagements.

D'autre part, une forte discordance est à souligner entre les bons principes et les projets qui vont être engagés dans les prochaines années : par exemple, une nouvelle gravière est en projet au Nord de Charmes, dans la Plaine de Socourt enlevant à l'agriculture plus de 100 hectares de terres favorables ! Le projet d'extension de l'Ecoparc à Chavelot prévoit d'utiliser plusieurs dizaines d'hectares de bonnes terres dans un secteur déjà très artificialisé. Les compensations prévues sont trompeuses : sur place d'abord, il y aura bien artificialisation à grande échelle ; si la destruction des espaces arborés est remplacée par des plantations , il n'y aura pas avant longtemps équivalence entre ce qui perdu et le substitut.

Ces perspectives de dégradations de nos paysages de la vallée de la Moselle en aval d'Epinal sont particulièrement graves dans un département où le tourisme vert se développe.

Mes avis peuvent paraître sévères, mais ils partent bien de constats sur les réalités de notre secteur. Un document aussi important que le SCOT doit être irréprochable dans sa forme, son contenu et dans ses applications environnementales.

Les critiques exprimées ici le sont dans un esprit positif, pour que notre secteur soit exemplaire, notamment du point de vue environnemental donc sain, agréable et attractif. Nous avons des atouts naturels, à nous de ne pas les laisser se dégrader mais au contraire de les protéger et valoriser.